



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 15 février 2024

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 8 février 2024, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 21h15.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN (à partir du point 4), M. Didier MOULIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

Etaient absents : M. Stéphane LESCURE, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Agnès MARGUET, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : S. LESCURE/M. PERRIN ; F. MANZONI/D. GUILLEUX ; A. MARGUET/P. BENOIT ; D. ROUX/B. LAPOIRE.

Demande de financement de la chefferie de projet Petites Villes de Demain

Le 9 avril 2021, la commune signait avec l'Etat et la communauté de communes des Portes du Haut Doubs son adhésion au programme Petites Villes de Demain (PVD). Son article 6.4 prévoit le recrutement d'un chef de Projet.

Le 23 février 2023, les partenaires signaient la convention valant ORT (Opération de Revitalisation Territoriale). Il est précisé dans son article 6.2 que la commune signataire s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Aussi il est proposé de reconduire la mission du chef de projet et de solliciter l'aide de l'Etat par l'intermédiaire du FNADT et de la banque des territoires.

Le plan de financement est le suivant :

- La dépense subventionnable s'élève pour l'année 2024 à 50 000€.
- Avec une participation à hauteur de 75%
- Le montant de subvention attendu s'élève à 37 500€.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à solliciter les aides financières de l'Etat sur la base du plan de financement ci-dessus indiqué.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR



Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
27/02/2024